

RCS : REIMS

Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00020

Numéro SIREN : 434 138 764

Nom ou dénomination : PRESTIMMO

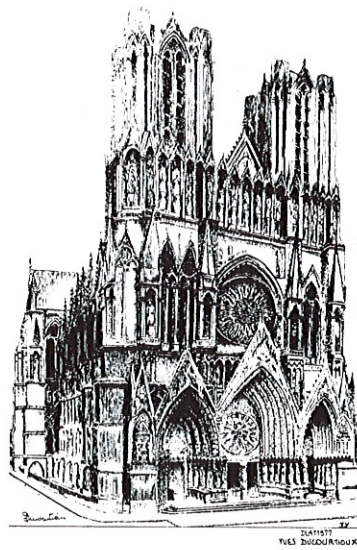
Ce dépôt a été enregistré le 03/01/2022 sous le numéro de dépôt 11



PRESTIMMO

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 629 348 Euros
Siège social : 51, Boulevard Henry Vasnier
51100 REIMS

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DANS LE CADRE DE LA TRANSFORMATION DE LA
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE



Laurent PATÉ

EXPERT COMPTABLE DIPLÔMÉ

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA RÉGION CHAMPAGNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXPERT JUDICIAIRE

INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL DE REIMS

26, rue Buirette - 51100 REIMS
Téléphone : 03 26 84 97 57 - Télécopie : 03 26 84 97 58
cabinet.laurent.pate@wanadoo.fr

Aux associés,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L224-3 du même Code par décision des associés en date du 14 décembre 2021, j'ai établi le présent rapport afin:

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

• **Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières d'exploitation.

Les derniers comptes annuels clos le 31 décembre 2020, étant éloignés de plus de 6 mois par rapport à votre décision de vouloir transformer votre société en société par actions simplifiée, j'ai demandé à avoir une situation comptable datant de moins de 6 mois par rapport à la date de mon rapport. A ce titre, il m'a donc été remis une situation comptable en date du 31 octobre 2021.

La synthèse de l'analyse de cette situation comptable, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, est la suivante :

Le résultat est déficitaire de 133 656 euros, contre un résultat bénéficiaire de 319 101 euros au 31 décembre 2020 et des capitaux propres de 2 312 079 euros au 31 octobre 2021 contre 2 545 735 euros au 31 décembre 2020.

J'ai effectué un examen limité sur cette situation et en ai tiré les constats suivants :

- Le chiffre d'affaires des locations de biens immobiliers accompagnées des remboursements de charges est de 257 094 euros, sur 10 mois contre un total, pour la même base de chiffre d'affaires, de 271 358 euros au 31 décembre 2020 ;
- Le total des produits d'exploitation est de 531 554 euros, sur 10 mois contre un total de produits d'exploitation de 1 732 891 euros au 31 décembre 2020. L'examen analytique sur ce total n'est pas révélateur sachant qu'en 2020, la société avait généré 1 460 280 euros de production immobilisée contre 274 152 euros en 2021 ;
- Le montant des autres charges externes est de 380 713 euros, sur 10 mois contre 1 608 348 euros sur l'exercice 2020. De la même façon qu'évoqué précédemment, cet élément comparatif n'est pas révélateur sachant qu'en 2020, le compte « 605000- Achats constructions, équipements, travaux » était de 1 427 263 euros contre 265 436 euros au 31 octobre 2021. Si l'on neutralise ces éléments ponctuels liés à de nouvelles constructions, on constate une relative stabilité des charges entre les exercices N et N-1;

A noter, qu'il m'a été remis un projet de situation arrêtée au 31 décembre 2021 qui est significative; celui-ci fait naître une différence très importante de résultat entre celui dégagé au 31 octobre 2021 et celui obtenu au 31 décembre 2021. En effet, le premier susvisé est de – 133 656 euros contre + 447 078 euros.

Cette différence de résultat constatée par rapport à la situation du 31 octobre 2021 provient principalement :

- de la distribution de dividendes provenant de la SCI SIAV, à hauteur de 500 000 euros, décidée par l'assemblée du 14 décembre 2021 ;
- de la plus-value sur la cession d'un bâtiment, avoisinant les 100 000 euros, réalisée en novembre 2021.

Ce projet de situation au 31 décembre 2021 devrait engendrer une remontée des capitaux propres à hauteur de 2 892 813 euros contre 2 312 079 euros au 31 octobre 2021 contre 2 545 735 euros au 31 décembre 2020.

- **Mission du commissaire à la transformation**

Pour rappel, la société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Reims le 15 janvier 2001 sous le n°434 138 764.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de ma part les observations suivantes :

- au regard de la situation comptable établie au 31 octobre 2021, on constate un résultat déficitaire de 133 656 euros.

A la date de mon rapport, les capitaux propres, en sus du résultat émanant de la situation remise, sont donc constitués de la façon suivante :

- capital : 629 348 euros ;
- réserve légale : 75 000 euros ;
- autres réserves : 1 741 387 euros ;

Au total, ils s'avèrent donc positifs de 2 312 079 euros.

Cette constatation fait état de la prise en compte de la décision des associés concernant l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2020 qui s'est tenue le 03 mai 2021 avec pour décision d'affecter le bénéfice constaté pour 219 101 euros au poste « autres réserves », et de pratiquer une distribution de dividendes pour un montant de 100 000 euros.

Le 31 décembre 2021, il est prévu, dans le cadre d'une décision des associés, de procéder à la transformation de la Société à Responsabilité Limitée en Société par Actions Simplifiée.

Concomitamment, le capital passe de 629 348 euros à 1 000 000 euros par l'intermédiaire d'une incorporation de 370 652 euros provenant du poste « autres réserves » ; cette opération ne modifiant pas le montant des capitaux propres.

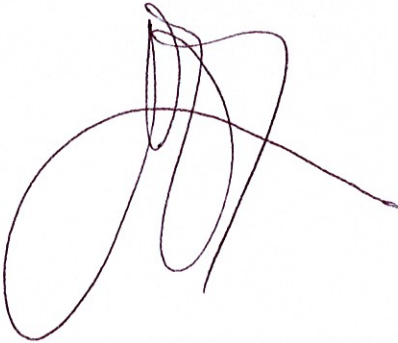
- **Conclusion**

Selon la base de mes travaux, j'atteste, nonobstant les observations précédentes, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Dans le même temps, en fonction des éléments en ma possession à ce jour, je peux indiquer qu'aucun événement n'est venu obérer la situation de la société et je n'ai pas été avisé de l'existence d'éventuels avantages particuliers.

Fait à Reims,
le 21 décembre 2021

Le Commissaire à la transformation
Laurent PATE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.